

Vice-recteur adjoint ou vice-rectrice adjointe aux ressources humaines

Période d'affichage

Du 9 juillet 2019 au 12 août 2019

Lieu de travail

Vice-rectorat aux ressources humaines
Université Laval

Sommaire du poste

Relevant de la vice-rectrice aux ressources humaines et membre de l'équipe de direction de l'Université Laval, le vice-recteur adjoint ou la vice-rectrice adjointe conseille ces derniers dans l'élaboration de l'orientation stratégique en matière de gestion des ressources humaines et propose une vision intégrée de son développement. La personne titulaire du poste voit à l'établissement et à la réalisation du plan d'action en ressources humaines en apportant des solutions proactives et créatives en réponse aux besoins de l'institution et appuie les transformations organisationnelles qui en découlent. Elle développe et soutient les gestionnaires des unités et l'équipe de direction des ressources humaines, notamment par la mise en place d'indicateurs de performance. Elle s'assure de la mise en œuvre de saines pratiques de gestion en ressources humaines au sein de l'institution et voit à l'optimisation des processus pour chacune des directions sous sa responsabilité : le recrutement et le développement des compétences des employés, l'établissement de pratiques de santé et mieux-être, les services au personnel entourant les avantages sociaux et la production des paies ainsi que la gestion des systèmes d'information en ressources humaines. Elle voit également au développement et au maintien de saines relations de travail et à la bonne conduite des négociations collectives pour les 16 ententes en vigueur.

Raison d'être du poste

Actuellement dans une ère de renouveau avec la planification stratégique de 2017-2022, l'Université Laval est une organisation composée de plusieurs services et de dix-sept facultés qui vivent également d'importants changements organisationnels. Elle emploie près de 10 000 personnes dans différents domaines scientifiques et administratifs. Elle compte 16 protocoles de conditions de travail ou conventions collectives.

Dans ce contexte, trois axes caractérisent le mandat du vice-recteur adjoint ou de la vice-rectrice adjointe:

1. Exercer un rôle conseil stratégique auprès de la vice-rectrice et de l'équipe de direction en matière de gestion des ressources humaines.
2. Gérer une importante équipe de spécialistes en ressources humaines (plus d'une centaine de personnes).
3. Développer et maintenir des relations et des partenariats avec les différentes instances de l'Université Laval et à l'externe.

Profil de compétences

- Vision stratégique
- Savoir travailler en équipe
- Gestion des équipes performantes
- Prise de décision
- Gestion du changement
- Sens politique
- Sens du partenariat et des réseaux
- Savoir conseiller
- Savoir négocier

Qualifications requises

- Grade universitaire de 1^{er} cycle en relations industrielles, en gestion des ressources humaines ou dans une discipline appropriée
- Grade universitaire de 2^e cycle en relations industrielles, gestion des ressources humaines ou dans une discipline appropriée (sera considéré comme un atout)
- Dix (10) années d'expérience en gestion des ressources humaines dans un rôle de direction au sein d'une grande organisation syndiquée
- Expérience en négociation d'ententes complexes
- Connaissance du fonctionnement universitaire (sera considéré comme un atout)
- CRHA (sera considéré comme un atout)

Classification de la fonction et conditions salariales

Selon le Règlement sur les conditions d'emploi du personnel de direction supérieure de l'université Laval.

Conditions particulières

Il s'agit d'un mandat de 3 à 5 ans avec possibilité de renouvellement.

Candidatures

Les personnes intéressées doivent soumettre leur candidature par courriel à secretariat-vice-rectrice@vrrh.ulaval.ca et joindre dans un seul fichier un curriculum vitae accompagné d'une lettre expliquant leur motivation à occuper ce poste au plus tard le 12 août 2019.

Valorisant la diversité, l'Université Laval invite toutes les personnes qualifiées à présenter leur candidature, en particulier les femmes, les membres de minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées. La priorité sera toutefois accordée aux personnes ayant le statut de citoyen canadien ou de résident permanent.